

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP2017-05

CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE TRAVAUX 2018

- Vu les statuts du SEZEO,
- Vu la délibération n°2017/83 du 07 décembre 2017 portant délégation de pouvoir au Président,
- Vu le règlement relatif aux aides aux communes et à leurs groupements,

Le Président du SEZEO,

SOLLICITE pour l'année 2018, le concours financier du Département de l'Oise au titre des travaux de renforcement et d'intégration des réseaux secs, de renforcement et de mise aux normes de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes au SEZEO,

APPROUVE le montant total de travaux subventionnables de 3 812 269,00 euros hors taxe,

SOLLICITE à cet effet une subvention au taux communal afin de ne pas pénaliser les communes rurales délégataires,

PREND ACTE que la demande de subvention concerne 39 dossiers faisant chacun l'objet d'une notice explicative et d'un plan de financement détaillés.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 21 décembre 2017,

Le Président,
O. FERREIRA

